

# EXTRAIT

*du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens*

Séance du 19 juin 2025

Présidence de Monsieur Sylvain Richard

*Le Conseil communal de Renens*

vu le préavis municipal N° 86-2025 concernant la demande d'un crédit-cadre d'un montant de CHF 321'200.- TTC pour les honoraires et supports externes permettant l'implémentation d'un nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2),  
où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,  
considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'ALLOUER à la Municipalité un crédit-cadre d'un montant CHF 321'200.- TTC pour les honoraires et supports externes permettant l'implémentation d'un nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte

N° 2000.3088.5060 « Implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) ».

2. DE PRENDE ACTE que soient portées au budget 2026 et suivants, les charges d'exploitation supplémentaires figurant au chapitre 8.5 des incidences financières.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2025

Ainsi délibéré en séance du 19 juin 2025

Le Président

La Secrétaire

Sylvain Richard

Corinne Simon

